Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010603-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/01/06/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le ….……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

3- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « FRELON ASIATIQUE » ET D'UN RÉFÉRENT « RAGONDIN » - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)

Dans le cadre de la convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, madame la Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation d'un référent « frelon asiatique » et d'un référent « ragondin » pour la transmission des informations nécessaires à la mission.
À défaut de demande de scrutin secret, la désignation interviendra par un vote à main levée.
Madame la Maire propose les candidatures de Jean-Michel BOUËDEC, élu, en qualité de référent « ragondin » et Loïc ANDRÉ, agent communal, en qualité de référent « frelon asiatique ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010603-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

APPROUVE à l'**UNANIMITÉ** la liste telle que présentée ci-dessous :

- Référents « ragondin » : Jean-Michel BOUËDEC, élu, et Steven THOMAS, agent communal ;
- Référents « frelon asiatique » : Charlène HÉRY, élue, et Loïc ANDRÉ, agent communal.

Fait à Gourin, le 1er juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.